

toutes les estrades du haut desquelles il a parlé au Canada—et elles sont nombreuses.

A mon point de vue, la population canadienne lui a confié une mission très importante, dont il essaie de s'acquitter avec persévérance. Il s'agit de réaffirmer, au moins sous forme statutaire, les droits et libertés essentiels de tous les Canadiens. Pour ma part, je suis convaincu que la majorité de la population respecte sa cause et partage son opinion pour ce qui est de la mesure proposée. Je compte, bien entendu, que les deux Chambres traiteront ces débats avec le plus grand sérieux. Un certain chauvinisme, qui accompagne inévitablement les discussions relatives à de nombreuses mesures controversables, brillera, nous l'espérons, par son absence.

Honorables sénateurs, le premier ministre a persévéré, mais il a pris son temps. Le grand public, tout comme les particuliers, les associations et les sociétés, a eu toutes les occasions de considérer et d'étudier les conséquences de la législation proposée. Nous avons tout lieu de croire que ceux qu'intéressent le maintien et la préservation de nos droits et de nos libertés—non seulement contre d'éventuels ennemis de l'extérieur mais aussi contre nous-mêmes,—ceux, dis-je, que ces considérations intéressent, ont sans aucun doute profité de l'occasion qui leur était donnée d'étudier ces projets. Beaucoup ont remarqué que, depuis la déclaration de la première Grande Guerre, on a eu tendance à restreindre la liberté individuelle. Les expédients du temps de guerre—*Inter arma leges silent*—sont presque devenus, ont-ils observé, des habitudes en temps de paix. Essentiellement, chacun de nous possède un amour de la liberté. Je ne crois pas à des infractions préméditées à l'avenir, mais je redoute le laisser-aller, la précipitation, la nonchalance ou la négligence. J'espère qu'on n'aura pas à déplorer un tel état de choses. Il nous faut mettre un terme à cette érosion de notre liberté et, pour ce faire, utiliser les moyens qui sont à notre disposition.

Il n'est sans doute pas nécessaire de rappeler aux honorables sénateurs que le bien-fondé d'une telle mesure, je veux parler de l'adoption sous forme statutaire d'une Déclaration canadienne des Droits, a déjà été approuvée par le Sénat du Canada. En 1950, le Sénat a appuyé à l'unanimité le rapport du Comité spécial pour l'étude des Droits de

l'homme et des libertés fondamentales, comité dont notre collègue, le sénateur Roebuck, était président. Voici un extrait de la conclusion de ce rapport:

Le Comité recommande donc que le Parlement canadien adopte, comme mesure provisoire, une Déclaration des droits de l'homme strictement limitée à sa propre compétence législative... Une telle Déclaration des droits de l'homme, adoptée par le Parlement canadien, affirmerait solennellement la foi de tous les Canadiens aux principes fondamentaux de liberté, et démontrerait qu'il existe un intérêt national à l'égard de la sécurité et des droits de l'homme. Les juges reconnaîtraient que les principes dont s'inspire une telle Déclaration font partie de la politique publique du Canada, et les Parlements subséquents hésiteraient à adopter des mesures législatives qui en violeraient les principes vénéralisés. Aux adultes, elle inspirerait un sentiment de sécurité, et les enfants s'enorgueilliraient de les apprendre par cœur.

Le Canada doit indiquer la voie au monde entier dans l'observation des lois, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que dans son amour de la liberté. En adoptant un bill national des droits de l'homme au moment opportun, le Canada donnerait un exemple qui élèverait son statut parmi les nations et qui pourrait provoquer semblable progrès chez les autres.

Honorables sénateurs, je n'emploie pas d'ordinaire un langage fleuri, mais vous conviendrez, je l'espère, qu'une livre de prose mérite bien au moins une once d'éloquence. Nous savons que dans plusieurs parties du monde le flambeau de la liberté est éteint ou, du moins, qu'il brûle bien faiblement dans le cœur des hommes courageux. Mais nous pouvons être convaincus que la lutte de l'homme pour acquérir la liberté personnelle dans une société organisée qui s'est consacrée à l'émancipation et au progrès de la personnalité et de l'esprit humains se poursuivra jusqu'au Millénaire ou, du moins, jusqu'à ce que le flambeau de la liberté brille dans tous les coins du monde. Faisons tout notre possible en tant que Canadiens et citoyens du monde pour faire progresser, au moyen de nos lois, la cause de la liberté et de la justice.

Honorables sénateurs, j'appuie la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Sur la motion de l'honorable M. MacDonald, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.